

## PROCEDURE POUR UN TRAITEMENT CONTRE LES PUNAISES DE LIT

Rendre les pièces accessibles et nous laisser un espace suffisant pour accéder aux lits à traiter.

Laver votre literie à 60° minimum (draps, couvertures, taies, duvets et oreillers, etc.)

Emballer d'un plastique les éléments que vous désirez jeter afin de ne pas infester d'autre locaux de l'immeuble.

Veillez également dévisser d'un centimètre les plinthes des chambres infestées afin que nous puissions traiter à l'arrière de celles-ci.

Nous ne traitons pas les habits mais vous pouvez vider les armoires afin que nous puissions traiter celles-ci.

Nous vous prions de ne pas nettoyer l'appartement après notre passage jusqu'à notre deuxième intervention ou contrôle, environ 15 jours plus tard.

Les femmes enceintes et les personnes souffrant d'allergies, ou atteintes d'une maladie cardiaque ou respiratoire, ne doivent pas réintégrer l'appartement avant un délai de 24 h.

Lorsque la désinfestation est terminée, nous vous prions de bien vouloir quitter l'appartement au minimum 2 heures et d'aérer ensuite les pièces traitées.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez désirer.

### **SADED DESINFECTION SA**

32, rue des Noirettes  
1227 CAROUGE

Tél. 022-342 36 00 – email: [info@saded.ch](mailto:info@saded.ch)